

## Maison Gaillard

Production fruitière  
110 route Royale  
78580 Les Alluets-le-roi  
[maisongaillard@wanadoo.fr](mailto:maisongaillard@wanadoo.fr)



## Les paniers de l'Épi d'Or

Association loi 1901 à but non-lucratif  
Chez Martine Hulin  
75bis Avenue Pierre Curie  
78210 Saint-Cyr-l'École  
[lpeo@riseup.net](mailto:lpeo@riseup.net)



### Contrat Fruits Rouges 2025

29/05 – 05/06 – 12/06 – 19/06 – 26/06 – 03/07 (contrat)  
10/07 – 17/07 (options 2 dernières distributions)

Nom-s du ou des adhérent-e-s :

#### Engagements de l'adhérent-e

- Après avoir pris connaissance et adhéré aux statuts, au règlement intérieur de l'association et avoir payé ma cotisation annuelle, adhérer au contrat présent pour les distributions qui auront lieu aux dates définies ci-dessus;
- Faire acte d'engagement solidaire avec l'exploitant en payant à l'avance la distribution des produits. L'ensemble des chèques, libellés à l'ordre de « **Maison Gaillard** », est remis aux référents pour ce producteur en début de saison. Les chèques donnés au producteur ne peuvent provenir que d'un compte d'une personne physique adhérente de l'AMAP dont le nom est mentionné sur le contrat. Les chèques seront ensuite transmis au producteur ;
- Venir retirer ses fruits sur le lieu de la distribution chaque semaine (ou prévenir les responsables de distribution de l'association si un-e remplaçant-e vient les retirer). Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par le producteur en cas d'absence ;
- Les produits oubliés par les adhérent-e-s seront partagés dès la fin de la distribution à 19h25 ;
- Accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.

#### Engagements du producteur

- Tous les fruits rouges sont certifiés bio sauf les fraises. Aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des fraisiers. La certification bio des fraisiers n'est pas possible car ils sont plantés dans du terreau.
- Respecter les statuts et le règlement intérieur (principalement l'article 2) ;
- Livrer les produits les jeudis (voir ci-contre) durant la période entre 18 h 40 et 19 h 00 ;
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées (origine précisée) ;
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérent-e-s ;
- Accepter une visite annuelle des adhérent-e-s à la ferme lors de la journée portes ouvertes et une visite du collège solidaire de l'association si besoin ;
- Respecter le contrat d'engagement AMAP de l'association ;
- Respecter la charte des AMAP.

**Le prix du panier des 6 premières distributions est fixé à 15.20 € TTC pour 4 barquettes par panier.**  
**Le panier des deux distributions optionnelles est fixé à 11.40 € TTC pour 3 barquettes.**

Les fruits livrés sont fonction des récoltes (Fraises, Fraises des bois, Framboises, Groseilles, Groseilles à maquereaux, Cassis, Mûres).

Les paniers sont à dominante fraise, avec plus de framboises en juillet.

Les barquettes ont un poids de  
250 grammes (fraises)  
100 grammes (fraises des bois)  
125 grammes (les autres fruits rouges)

**Lors d'une distribution, un panier peut être incomplet, il sera rattrapé lors des distributions suivantes pour faire 4 barquettes en moyenne sur l'ensemble du contrat de 6 semaines et 3 barquettes pour chaque dernière distribution optionnelle (si elle a lieu selon récolte, sinon le chèque correspondant sera rendu).**

Le paiement se fera par chèque(s) à l'ordre de Maison Gaillard :

Engagements	Dates de livraisons	Prix en euros	Nb de chèques	Paiement
Contrat Fruits rouges 6 distributions	Du 29/05 au 03/07/2025 inclus	91,20	1	
Option 1ère distribution supplémentaire	Le 10/07/2025	11,40	1	
Option 2ème distribution supplémentaire	Le 17/07/2025	11,40	1	

Fait à : ..... le .....

Le ou les adhérent-e-s :

Le producteur :

Vos référent-e-s : Emmanuelle, Annick ([lpeo-collectif@lists.riseup.net](mailto:lpeo-collectif@lists.riseup.net))